

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

EADS SOGERMA

Société par Actions Simplifiée

Le 30 SEP. 2009

Au capital de 31 537 010 euros

Siège social : 20, rue Georges Barrès sous le N° 13225

33700 Mérignac

B.778.127.613 RCS Bordeaux

70834

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 MAI 2009

L'an deux mille neuf et le vingt huit mai à dix heures,

La société EADS France, représentée par Monsieur Jean-Marc THOMAS, agissant en qualité d'associé unique de la Société, et le Président de la Société, se sont réunis en assemblée générale dans les locaux de la Société à Rochefort, ZI de l'Arsenal sur convocation du Président.

L'associé a été convoqué par courriel et lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Cédric GAUTIER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Cédric GAUTIER désigne Monsieur Jérôme DUFOUR comme secrétaire de séance.

Messieurs Alain Vermont (Mazars & Guerard) et Eric Junières (KPMG), Co-Commissaires aux comptes sont également présents.

Monsieur Rolph Leblanc, représentant du Comité Central d'Entreprise (CCE) de la Société est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'associé unique présent possède la totalité des 3.153.701 actions émises par la Société.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la dispositi

copie certifiée conforme à l'original



on de l'Assemblée

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associé unique,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Comité Central d'Entreprise;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- le rapport du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport du Président, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été tenus à la disposition de l'actionnaire et aux membres du Comité d'entreprise au siège social, avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Rapport d'activité du Président à l'Assemblée Générale ;
- Présentation du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes, bilan et annexe de l'exercice 2008 ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination et renouvellement des mandats de certains membres du Comité des Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet KPMG ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour formalités légales de publicité.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Après un échange de vues sur l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes et constaté que les obligations légales concernant le Comité d'Entreprise ont été respectées, décide d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'année écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce, décide d'approuver purement et simplement les conclusions de ce rapport.

En tant que de besoin, il accepte, ratifie et prend en charge les opérations effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, conformément à la proposition du Comité des Administrateurs, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008, soit 8.394.993,29 €, de la manière suivante :

Montant à répartir :	
Bénéfice disponible de l'exercice	8 394 993,29
REPORT A NOUVEAU au 31/12/2008 avant répartition	(715 061 749,02)
Soit un total à répartir de	(706 666 755,73)

Répartition :	
Au compte REPORT A NOUVEAU, la somme de	(706 666 755,73)
Soit un total réparti de	(706 666 755,73)

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RÉSOLUTION

Le mandat de :

- **KPMG** - 2bis rue de Villiers 92309 Levallois-Perret Cedex, représentée par Monsieur Eric JUNIERES, Domaine de Pelus, 11 rue Archimède 33692 Mérignac Cedex,
Commissaire aux comptes titulaire,

étant arrivés à expiration, l'associé unique décide de renouveler son mandat de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RÉSOLUTION

Le mandat de :

- **Monsieur Frank CURNUT** – 64, rue François Marceau 33200 Bordeaux,
Commissaire aux comptes suppléant

étant arrivés à expiration, l'associé unique décide de nommer :

- **Monsieur Philippe SAINT-PIERRE** – 9, avenue Parmentier 31086 Toulouse,

en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RÉSOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Comité des Administrateurs, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Comité lors de sa réunion du 04 novembre 2008 de:

Monsieur François DESPRAIRIES
Né 12 avril 1949 à Avion (62)
De nationalité française
Résidant 18, rue des Carrières à Suresnes (92150)

en qualité de membre du Comité des administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RÉOLUTION

L'associé unique, constatant que le mandat de certains membres du Comité des Administrateurs prend fin à l'issue de la présente assemblée, nomme en qualité de membre du Comité des Administrateurs :

- EADS France
- Monsieur Jérôme CHARRUAU
- Monsieur Eric ZANIN
- Madame Anne TAUBY

pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RÉOLUTION

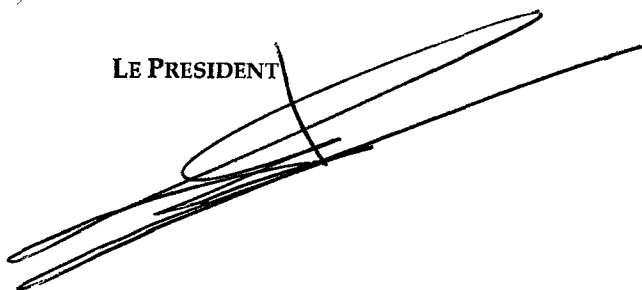
L'Assemblée Générale confère au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par le secrétaire de séance.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SEANCE

